

DÉCISION DU CONSEIL

du 9 novembre 1982

portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la formation des médecins

(82/754/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 75/364/CEE du Conseil, du 16 juin 1975, portant création d'un comité consultatif pour la formation des médecins⁽¹⁾, et notamment ses articles 3 et 4,

vu la décision 79/846/CEE du Conseil, du 9 octobre 1979, portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la formation des médecins pour la période du 6 avril 1979 au 5 avril 1982⁽²⁾,

considérant que le gouvernement de la République hellénique a présenté une liste de candidats en vue de la nomination des membres titulaires et suppléants de ce comité :

considérant que chacun des autres gouvernements des États membres a présenté une liste de candidats en vue du remplacement ou du renouvellement du mandat de ces membres titulaires et suppléants ;

considérant que le Luxembourg, vu sa situation particulière, désigne au titre des experts des facultés de médecine des universités des experts proposés par la Commission d'homologation pour les diplômés étrangers de médecine,

DÉCIDE :

Article unique

Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la formation des médecins pour la période du 9 novembre 1982 au 8 novembre 1985 :

A. Experts du corps médical en exercice

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Belgique :	M. André Wynen	M. Marc Dekesel
Danemark :	M. E. Holst	M. J. P. Steensen
Allemagne :	M. Wolfgang Bechtoldt	M. Heinz-Peter Bräuer
Grèce :	M. N. Papakyriazis	M. Floros Loucas
France :	M. Pouyaud	M. Autin
Irlande :	M. P. A. Farrelly	M. C. Galvin
Italie :	M. Bruno Baruchello	M. Guido Testa
Luxembourg :	M. G. Meisch	M. M. Demoullin
Pays-Bas :	M. W. van Zeven	M. J. I. van der Leeuw
Royaume-Uni :	M. R. Brearley	M. James Cameron

⁽¹⁾ JO n° L 167 du 30. 6. 1975, p. 17.

⁽²⁾ JO n° L 260 du 16. 10. 1979, p. 12.

B. Experts des facultés de médecine des universités

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Belgique :	M. André Castermans	M. Jozuë Vandembroucke
Danemark :	M. B. Sørensen	M. Melchior
Allemagne :	M. Klaus Hinrichsen	M. Eduard Seidler
Grèce :	M ^{me} E. Mouloupoulou-Karakitsou	M. E. Garelis
France :	M. Jean Rey	M. Jean Dorner
Irlande :	M. J. C. McCormick	M. D. J. O'Sullivan
Italie :	M. Raffaello Cortesini	M. Francesco Filadoro
Luxembourg :	M. Dicato	M. A. Betz
Pays-Bas :	M. F. van Faassen	M. H. J. Dokter
Royaume-Uni :	M. R. F. Whelan	M. P. G. Bevan

C. Experts des autorités compétentes de l'État membre

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Belgique :	M. Pieter De Schouwer	M ^{me} Yvonne Rombouts
Danemark :	M. H. Karle	M. E. Goldschmidt
Allemagne :	M ^{me} Marilene Schleicher	M. Georg Scholz
Grèce :	M. A. Philalithis	M. K. Sfingos
France :	M. Gilbert Tchernia	M. Pierre Labrousse
Irlande :	M. M. P. Brady	M. A. Walsh
Italie :	M. Carlo Vetere	M. Arturo Cornetta
Luxembourg :	M. J. Kohl	M. E. Heisbourg
Pays-Bas :	M. N. J. Dersjant	M. R. M. A. Krul
Royaume-Uni :	M. Arthur Crisp	M. J. J. A. Reid

Fait à Bruxelles, le 9 novembre 1982.

Par le Conseil

Le président

K. ENNGAARD
